

7. CHANGEMENTS DE SENS DES MOTS D'EMPRUNT – TENDANCES GÉNÉRALES OBSERVÉES

7.0 Introduction

Les emprunts au latin existant en français depuis des siècles, il est possible de suivre leur sort de la première occurrence jusqu'à nos jours. On peut ainsi étudier les modifications qu'ils ont subies tout au long de leur présence dans la langue française. L'étude de ces modifications pourrait donner la réponse aux questions relatives à la problématique de l'emprunt lexical en général. L'on peut notamment vérifier si l'emprunt, tout intégré qu'il soit au système lexical de la langue emprunteuse, conserve des spécificités dues au fait qu'il provient d'une langue étrangère ou s'il obéit aux mêmes principes que le reste du vocabulaire. Il serait bien entendu instructif d'effectuer cette analyse sur les plans linguistiques différents, mais c'est avant tout sur le plan sémantique que l'étude paraît la plus pertinente. Dans ce qui suit, nous nous proposons d'analyser les changements de sens qui concernent les latinismes en français dont la première attestation date des XII^e et XIII^e siècles. Nous aborderons ainsi le problème de la polysémie, et au niveau des lexèmes sources et au niveau des mots d'emprunt. Les lexèmes que nous allons étudier relèvent de notre corpus. Pour une analyse détaillée, nous n'avons retenu que les latinismes dont la première occurrence attestée se trouve chez Jean de Meun ou qui apparaissent dans ses écrits avec un sens qui correspond à leur premier sens attesté ou à une innovation de sens. Le contexte précis nous permettra de mieux définir le sens du mot en question.

7.1 Le caractère particulier des emprunts au latin en français – remarques générales

Avant de décrire les changements de sens des latinismes de notre corpus, nous tenons à rappeler d'une manière sommaire les particularités les plus importantes des emprunts au latin en français, notamment celles par lesquelles ils se distinguent des emprunts aux autres langues étrangères. Sans ce rappel préalable, l'on ne pourrait pas exposer clairement les causes et les conséquences de différentes modifications sémantiques constatées.

7.1.1 Facteurs quantitatif et historique

Tout d'abord, nous voulons souligner deux facteurs qui caractérisent les latinismes en français : leur nombre très élevé et l'ancienneté de leur emprunt. Afin de répondre aux besoins de communication de plus en plus

complexes, le français a abondamment puisé dans le fond lexical du latin. On trouve les premiers emprunts au latin en français dès les documents les plus anciens et leur nombre va croissant à mesure que le français investit les champs d'expression réservés jusqu'alors au latin. Par la voie de l'emprunt, il s'est formé progressivement en français une couche de vocabulaire, appelée généralement « savante », se distinguant du fonds héréditaire par son phonétisme et par certaines particularités morphologiques (voir chapitre 4 et 5).

7.1.2 La dérivation savante

Malgré ces différences fonctionnelles et étymologiques, il n'y avait pas de cloison étanche entre les deux couches du vocabulaire. Tout au contraire, les latinismes font souvent office de dérivés pour un grand nombre de mots autochtones : un lien dérivationnel se crée entre l'emprunt et la couche héréditaire. Au niveau formel, ce lien pouvait être très obscur (ex. *résoudre* – *résolution*, *voir* – *vision*, *ouïr* – *audition*, *vaincre* – *victoire*), mais, dans la majorité des cas, la relation dérivationnelle est fondée sémantiquement. L'existence d'un lien dérivationnel implique qu'un changement de sens au niveau de la base (un verbe de la couche autochtone, par exemple) est bientôt reflété par le sémantisme du dérivé (nom d'action respectif emprunté). Cette interdépendance entre les couches autochtone et savante représente un autre facteur important qu'il faut nécessairement prendre en compte dans notre étude.

7.1.3 Influence de la langue source

Ensuite, nous voulons insister sur le fait que le français évoluait dans une étroite symbiose avec le latin, symbiose qui dura près de huit siècles et qui ne s'est terminée qu'avec la disparition de l'usage actif du latin des différentes sphères de la vie. Le vocable d'origine latine en français n'a donc pas perdu le contact avec sa langue source, ce qui lui a souvent permis de recouvrer la polysémie du mot source. Cette relation était d'autant plus compliquée que le latin avec lequel le français entretenait un contact intime pendant ces huit siècles, n'était toujours pas le même. Chrétien, médiéval, classique, humaniste, chaque « latin » a contribué dans une mesure différente à la polysémie des mots latins, en donnant une acception particulière au signifiant existant.

7.1.4 Les internationalismes

Enfin, nous allons mentionner le dernier point de la caractéristique des latinismes, à savoir l'existence de ceux-ci dans toutes les grandes langues culturelles occidentales. Chacune de ces langues a emprunté au latin un grand nombre de mots ; un mot emprunté par plusieurs langues est appelé internationalisme. Le latin en a fourni la majorité, mais chaque langue en a emprunté dans des conditions différentes, pour des raisons différentes,

dans des contextes différents. Il en résulte que le même étymon reçoit dans chacune de ces langues des acceptions qui peuvent différer considérablement d'une langue à l'autre. Les divergences qu'on constate entre les internationalismes dans les différentes langues sont dues également à « l'attraction » des structures sémantiques dans lesquelles l'emprunt s'insère. Les internationalismes posent, par conséquent, de grands problèmes aux étrangers qui s'efforcent d'apprendre la langue de leur voisin européen (fameux « faux amis »). Il suffit de comparer le sens de quelques latinismes en tchèque et en français pour voir jusqu'à quel point ceux-ci peuvent être différents: *distance* – *distanc*, *ambulance* – *ambulance*, *transparent* – *transparent*. Il va de soi que les acceptions qu'a un latinisme dans une langue donnée influencent les acceptions du même latinisme dans une autre langue qui est en contact avec celle-là. Nous illustrerons ce phénomène à l'aide des exemples ci-dessous.

Après ces remarques préliminaires nous pouvons aborder l'analyse du corpus. Les exemples que nous allons décrire sont des cas représentatifs d'une tendance générale qui ne se limitent pas à un seul cas. Nous essaierons d'exposer cette description dans le cadre d'une typologie qui résulte d'une synthèse faite à partir des cas particuliers.

7.2 Analyse du corpus

7.2.1 Présupposés

Il arrive très rarement qu'un mot soit emprunté avec toutes les acceptions qu'il avait dans la langue source. Le plus souvent, il pénètre dans la langue emprunteuse avec le sens qu'il a dans le contexte donné. Son sens primitif subit ensuite des modifications conditionnées par son nouveau milieu linguistique et extralinguistique. Plus longtemps le mot emprunté existe dans la langue, plus il est exposé à toutes sortes de changements qui modifient son statut primitif. Non seulement les valeurs respectives du mot source dans la LS et de l'emprunt dans la LE ne sont pas identiques (voir ci-dessus p. 138), mais il arrive souvent que leurs significations (dans le sens saussurien, cf. F. Saussure, 1971 : 158–163), qui co-déterminent la valeur d'un signe dans la langue, ne le sont pas non plus.

7.2.2 Démarche

Pour pouvoir vérifier ces hypothèses, nous nous sommes proposé de suivre l'évolution de sens des emprunts au latin en français, tout en tenant compte du sens du mot source. Pour ce qui est de l'évolution du sens en français, nous nous sommes servi d'abord de notre corpus, du *Dictionnaire historique de la langue française*, du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* et des dictionnaires de Godefroy et Tobler – Lommatzsch. Pour vérifier certains usages signalés par les dictionnaires, nous avons recours au *Corpus de la littérature médiévale* et au *Frantexte*. Pour la description détaillée des sens latins, nous avons profité du *Thesaurus linguae latinae* qui s'arrête

malheureusement à la lettre P (N manque). Pour le reste, nous avons utilisé les dictionnaires disponibles – Novotný (1939), Georges (1959), Niermayer (1976). Pour pouvoir comparer les sens respectifs de l'emprunt et du lexème source, nous indiquons ci-dessous les sens latins de la totalité des lexèmes étudiés dans ce chapitre. Afin d'éviter des confusions, nous rapportons les définitions de sens en latin :

7.2.3 Le sens des mots sources latins

Constellatio	<u>constellationes</u> quas vocant notatio est siderum qomodo se habeant cum ille nascetur fatum quippe qui affirmant de siderum positione ad tempus, quo concipitur quisque vel nascitur quas <u>constellationes</u> vocant non solum actus et eventa, verum etiam ipsas voluntates pendere contendunt.
Corollarium	1. corolla e naturalibus vel metallicis floribus 2. donum, auctarium, aliquid supra constitutum adiectum, praecipue de premiis histrionum 3. <i>technice apud mathematicos</i> , i. q. consecrarium
Discretio	I. divisio, separatio, actio discernendi A. rerum B. hominum II. distinctio, differentia A. <i>sensu activo</i> , i.q. diiudicatio, dinocentia, distinctio 1) i.q. actus distinguendi 2) i.q. facultas, indoles, virtus, distinguendi B. <i>sensu passivo</i> , i.q. diversitas, differentia, varietas quae rebus inest: de diversitate rebus quibus inter se quadam est similitudo.
Generalitas	res quaelibet generalis, genus 1. res incorporea 2. multitudo hominum
Impotentia	conditio impotentis 1. <i>absolute</i> i.q. infirmitas, inopia 2. dominatio deficiens 3. <i>per ellipsin (animi)</i> intemperantia, licentia
Impotens	1. <i>absolute</i> – i.q. sine viribus vel opibus, infirmus 2. <i>elliptice</i> (animi) motuum vel affectuum suorum non compos, immoderatus, effrenatus.
Misericordia	I de affectibus vel actis A hominum: 1. affectus miserandi 2. i.q. liberalitas, munificentia (praestatur pauperibus): a) de factis b) <i>metonymice</i> i.q. elemosina, stips 3. i.q. humanitas, gratia, opus bonum, probitas, pietas B numinum i.q. beni-

gnitas, gratia, indulgentia metonymice de ipso deo
II misericordia pro persona

Natio	1. actio nascendi, nativitas, partus 2. homines ortus communis, terrae, linguae communis, i. q. gens 3. familia 4. gentiles pagani
Potentia	1. potestas 2. vis (medicaminis) 3. baculus (lat. médiéval)
Resolutio	1. actio resolvendi, i.q. dissolutio 2. languor, debilitas 3. <i>euf.</i> mors
Revolutio	1. actio revolvendi, retrorsum movendi volvendo 2. recursus, regressus
Universitas	1. summa rerum universarum 2. totalitas 3. collegium magistrorum (et studentium)

7.2.4 Le sens des premières attestations des latinismes en français (empruntés par Jean de Meun ou utilisées par lui dans le sens de la première attestation) par rapport au latin.

<i>Corollaire</i>	1295, première attestation dans le sens de « supplément, qqc qu'on offre de plus » ¹ (sens latin 2)
<i>Discrétion</i>	1165, premières attestations dans le sens de « prudence, discernement » ² (sens latin II A)
<i>Généralité</i>	1270, première attestation dans le sens de « l'état de ce qui est général ³ » (sens latin 1)
<i>Impotence</i>	1270, première attestation dans le sens de « état de celui qui est impotent : qui, par un vice de nature ou par accident

1 cf. "Seur ces choses donques", dit-elle, "aussi comme li geometrien, quant il ont démontré leurs propons, seulent conclurre et ajuster aucunes chosez que il apellent porismes ou esclarcissemens des choses devant ditez, aussi te donrai je ci aussi comme un correlaire ou un loier de coronne. Jean de Meun, *Li Livres de Confort de Philosophie* (III, 10, 77)

2 cf. : *Aprendre deit tuz dis ; mult li covient saveir ; Discrétion par com grand songe l'om doit enquerre* (*Th. le mari*, 31)

3 cf. : *Mais qu'il preigne l'entendement d'amours un pou plus largement Qu'il aint en generalité. Et laist especialité, N'i face ja communion De grant participacion.* Jean de Meun, *Le Roman de la Rose* (5437-5441)

	ne peut se mouvoir ou ne se meut qu'avec une extrême difficulté ⁴ » (sens latin 1)
<i>Nation</i>	1120, premières attestations dans le sens de « païens » (acception médiévale)
<i>Révolution</i>	1270, premières attestations « mouvement des astres en courbe fermée ⁵ » (sens latin 1)
<i>Université</i>	premières attestations déb. XIII ^e , dans le sens de « corps des maîtres de l'enseignement public des divers degrés ⁶ » (sens latin 3).

En comparant le sens de ces mots avec le sens de leur modèle latin, nous voyons que le sens des premières occurrences ne recouvre qu'une partie des acceptions du mot source latin. Il en est de même pour d'autres mots du corpus qui montrent en latin une riche polysémie. Il est intéressant de noter que le sens de la première attestation de l'emprunt n'est pas forcément le sens le plus général du lexème source, le sens primitif à partir duquel les autres acceptions étaient nées dans la LS. Il s'agit par contre souvent d'un sens très spécialisé issu d'une concrétisation du sens primitif, comme par exemple *université* ou *nation*. Bien qu'il puisse arriver que le sens du lexème emprunté n'évolue guère depuis la première occurrence, dans la plupart des cas on constate une évolution sémantique considérable. Les causes en peuvent être variées ; nous essaierons de les systématiser dans ce qui suit.

7.2.5 Évolution du sens du latinisme en français

7.2.5.1 Calque (emprunt) sémantique

Le plus souvent cette évolution va dans le sens des autres acceptions qu' a le mot en latin :

<i>Corollaire</i>	1370, acquiert dans les traductions de Nicole Oresme le sens de « argument nouveau produit à l'appui d'une affirmation précédente, par. ext. conséquence » (sens latin 3)
<i>Discrétion</i>	1270, acquiert le sens de « différence ⁷ » (sens latin II)
<i>Nation</i>	1165, acquiert le sens de « naissance, nativité ⁸ » (sens latin 1)
<i>Généralité</i>	fin XV ^e siècle, acquiert le sens de « l'ensemble des individus » (sens latin 2)

4 cf. : *A pié s'en va sanz escuier, Et pour ses membres apuier Ot ausi com par impotence En sa main destre une potence* Jean de Meun, *Le Roman de la Rose*, (12093-12096)

5 cf. : *Touz jors feront li cors celestre Selonc leurs revolucions Toutes leur transmutacions* Jean de Meun, *Le Roman de la Rose* (17 510-17 512)

6 cf. : *Et se ne fust la bonne garde De l'universeté qui garde La clef de la chrestienté, Tout eüst esté tormenté* Jean de Meun, *Le Roman de la Rose* (11 795 – 11 798)

7 cf. : *...ains sera mieux confusion de toutez les mérites mellees sens discrepcion...* Jean de Meun, *Li Livres de Confort de Philosophie* (V, 3, 94)

8 cf. : *Et die que li gentill homme, Si com li pueple les renomme, Sont de meilleur condicion Par noblesce de nacion* Jean de Meun, *Le Roman de la Rose* (18 613 – 18 616)

Université 1260, acquiert le sens de « généralité englobant tous les cas particuliers⁹ » (sens latin 1–2).

Cette évolution est naturelle ; étant donné la situation sociolinguistique au Moyen âge où le monde lettré était bilingue français – latin, le latinisme était facilement compris et rien n’empêchait qu’il ne soit utilisé dans les mêmes contextes qu’en latin et qu’il ne reçoive ainsi de nouvelles acceptions. Certains linguistes parlent de l’emprunt multiple¹⁰, nous pensons qu’il vaut mieux qualifier ce phénomène de calque (emprunt) sémantique: il s’agit d’un emprunt de sens, le mot existant déjà en français. On peut parler des emprunts multiples d’un mot dans le cas où et le signifiant et le signifié sortent complètement d’usage (ex. : *convertibilité* utilisé par Jean de Meun dans le sens philosophique du latin *convertibilitas* qui désignaient, au Moyen âge la « capacité de passer librement d’une essence à l’autre » et il est sorti d’usage avec le déclin de la philosophie médiévale et il n’a été repris qu’en 1845 dans son sens moderne, financier). Il est important de noter que la majorité des exemples étudiés suivent cette évolution convergente par rapport aux sens latins.

7.2.5.2 Absence de l’évolution de sens

Toutefois, il existe des latinismes dont le sens en français n’a pas évolué depuis leur première occurrence et qui ont gardé l’acception restreinte avec laquelle ils ont été empruntés. A titre d’exemple nous pouvons citer :

Impotence (impotent) – utilisé uniquement dans le sens de la première occurrence « état de celui qui est impotent: qui, par un vice de nature ou par accident ne peut se mouvoir, ou ne se meut qu’avec une extrême difficulté » (le sens latin est beaucoup plus riche).

On peut expliquer ce figement par la concurrence de *impuissance* qui a couvert les autres acceptions du latin *impotentia*.

7.2.5.3 Perte d’acceptions

Nous avons vu que la plupart des emprunts dont le lexème source était polysémique ont acquis progressivement d’autres acceptions qu’avait ce lexème en latin. Cependant nous devons constater que certains d’entre eux ont perdu au cours des siècles certaines acceptions qu’ils avaient empruntées ou calquées au latin :

Université a perdu son sens de « généralité englobant tous les cas particuliers » et n’a gardé que celui de « corps des maîtres de l’enseignement public des divers degrés ». *Nation* a perdu son sens de « naissance, nativité ». *Discretion* a perdu le sens de « différence », *corollaire* son sens primitif de « supplément ». On peut expliquer ce phénomène d’abord par l’utilisation des synonymes concurrents *universalité*, *naissance* mais aussi par le déclin

9 Car elle cognoist et *l’université* de raison et la figure de l’imaginacion et le sensible material conceu par sens Jean de Meun, *Li Livres de Confort de Philosophie* (V, 4, 103).

10 cf. Meillet, préface du *Dictionnaire étymologique* de Bloch – Wartburg (1932), p XV.

progressif du rôle et de l'utilisation du latin au Moyen âge : le contact étroit dans lequel coexistaient le français et le latin pendant le Moyen âge s'était perdu.

7.2.5.4 Nouvelles acceptions d'origine autre que latine

Nous constatons une autre tendance importante concernant l'évolution de sens de la majorité des exemples étudiés ; l'évolution indépendante de leur « modèle » latin : le latinisme reçoit ainsi des acceptions qui n'existaient pas en latin. Il s'agit d'un côté des changements qu'on pourrait qualifier d'autonomes (nous entendons par là une évolution de sens analogue à l'évolution de sens des mots autochtones, indépendante des autres langues), de l'autre côté il s'agit des changements dus au contact avec une autre langue étrangère.

7.2.5.4.1 Changements de sens autonomes

A titre d'exemple nous pouvons citer :

<i>Constellation</i>	1270, « position respective des astres ¹¹ » acquiert (1538) par métonymie le sens de « groupe d'étoiles formant une figure », et en 1845, par métaphore le sens de « groupe d'objet brillants, de personnes remarquables » – sens que le latin ne connaît pas.
<i>Image</i>	1960, « image d'une marque, réputation », cette acception n'existe pas en latin
<i>Révolution</i>	XIII ^e siècle, « circulation, mouvement circulaire en arrière » (sens latins) ; XVI ^e siècle, « changement brusque » ; XVII ^e siècle, « coup d'état ».
<i>Miséricorde</i>	1120, « bonté par laquelle dieu pardonne aux hommes » (sens latin) ; 1180, par métonymie « dague utilisée pour menacer l'ennemi et le forcer à demander miséricorde ¹² » ce sens n'existe pas en latin ; 1250, par métonymie « saillie fixée sous l'abattant d'une stalle d'église, pour permettre aux chanoines, aux moines de s'appuyer ou de s'asseoir pendent les offices tout en ayant l'aire d'être debout ».
<i>Potentia</i>	1170, « béquille » (sens latin 3), puis, au XIV ^e siècle, signifie plus concrètement « pièce d'appui constituée par un montant vertical et une traverse placée en équerre, souvent soutenue par une pièce oblique » et à partir du XV ^e siècle, par métonymie « instrument de supplice, formé d'une potence soutenant une corde (gibet) », sens qui n'existent pas en latin.

11 cf. : *Si dit on que les destinees Leur orent tels morz destinees . . . Des lors qu'il furent conceü, Et qu'il pristrent leur naciones En teles constellacions* ; Jean de Meun, *Le Roman de la Rose* (17 063 – 17 068)

12 cf. : *Pitez qui a touz biens s'acorde Tenoit une misericorde En lieu d'espee en trestouz termes Decorant de plours et de lermes.* Jean de Meun, *Le Roman de la Rose* (15 395 – 15 398)

7.2.5.4.1.1 Les liens dérivationnels

Comme nous l'avons déjà signalé, le changement de sens donnant au latinisme des acceptions différentes de celles que le signifiant a en latin peut aussi être dû aux interactions qui existent au sein d'une famille de mots, même si la parenté entre les mots peut être relativement obscure au niveau formel. Quand par exemple le mot *résolution*, emprunté par Jean de Meun dans le sens de « action de se dissoudre¹³ » a pris le rôle du substantif d'action pour le verbe *se résoudre*, il a suivi l'évolution de sens de celui-ci et a reçu ainsi au XV^e siècle l'acception de « fait de se déterminer » et par métonymie « la décision prise », sens que le latin ne connaît pas.

De même, quand *discrétion* a pris au XVII^e siècle le sens de « qualité consistant à savoir garder le secret d'autrui », l'adjectif *discret* reçoit cette même acception par la suite. Toutefois, il arrive parfois que le sens du dérivé ne correspond qu'à une partie des acceptions de la base sans qu'une correspondance absolue s'établisse. C'est le cas par exemple du couple *exiger* – *exaction*. *Exiger*, emprunté au XIV^e siècle avec le sens « percevoir un impôt » a bientôt élargi son sens pour signifier « demander impérativement ». *Exaction*, d'abord utilisé dans le sens « action de percevoir un impôt », ou plus concrètement « impôt » qui correspondait au verbe, n'a pas suivi l'évolution de sens de *exiger* et a fini par signifier « action d'exiger ce qui n'est pas dû ou plus qu'il n'est dû, spécialement en parlant de l'argent public ». *Exaction* n'a jamais élargi son sens pour pouvoir signifier « action d'exiger » en général et jouer ainsi le rôle du nom d'action pour le verbe *exiger*.

7.2.5.4.2 L'influence des internationalismes

A côté de ces changements indépendants du latin et propres à la langue française, nous pouvons relever de nombreuses modifications de sens qui sont dues à l'influence d'une langue étrangère. Nous avons déjà évoqué le fait que les latinismes sont des internationalismes par excellence ; cette interaction est donc évidente. Le calque sémantique est ainsi facilité non seulement par la présence des sèmes communs mais aussi et surtout par la parenté de la forme. Ainsi l'adjectif *convertible* peut, sous l'influence de l'anglais, qualifier « un meuble ou un appareil ménager qui peut être transformé pour un autre usage ». De même *génération* exprime sous l'influence de l'anglais *generation* aussi « l'action de produire un discours ». *Résolution* calqué sur l'italien *resoluzionne* désigne le « procédé harmonique qui consiste à résoudre une dissonance ».

7.2.5.5 Tendances récentes

Pour ce qui est de l'époque moderne, nous pouvons constater que les tendances de changements de sens des latinismes vont dans deux directions :

13 cf. : *Ne ne me plaing des elemenz: Bien gardent mes commandemenz; Bien font entr'euls leur mixtions, Tornanz en resolucions*. Jean de Meun, *Roman de la Rose* (18 971 – 18 974)

1) vieillissement de certaines acceptions originaires latines : *discretion* perd le sens de « discernement », *généralité* perd son sens de « l'ensemble des individus », etc. Ce vieillissement est bien entendu causé par le fait que le latin n'est plus maîtrisé par la majorité des Français et le lien entre l'emprunt et « l'original » est désormais brisé

2) les latinismes reçoivent de nouvelles acceptions qui résultent de l'interaction entre les internationalismes – pour le français l'influence la plus forte vient de l'anglais dont le vocabulaire est presque aussi intensément pénétré de latinismes que celui du français.

7.2.6 Tableaux synoptiques

Les tableaux suivants nous permettent de résumer d'une manière synoptique les différentes modifications que nous avons décrites ci-dessus. Nous n'avons choisi que les lexèmes empruntés dont l'évolution sémantique est représentative pour la totalité du corpus.

« <i>Discretio</i> ¹⁴ »	→	« <i>Discretion</i> »
1. <i>divisio</i>		-----
2. <i>distinctio</i>	→	1. distinction, prudence <i>emprunt</i> (1165) <i>Vx</i>
3. <i>differentia</i>	→	2. différence <i>emprunt</i> (1295) <i>Disparu</i>
		3. retenue dans les relations sociales XVI ^e s. <i>spécification du sens 1</i>
		4. qualité consistant à garder le secret d'autrui XVII ^e s. <i>d'après l'adjectif « discret »</i>

« <i>Resolutio</i> »	→	« <i>Résolution</i> »
1. <i>dissolutio</i>	→	1. action de se dissoudre <i>emprunt</i> 1270
2. <i>languor, debilitas</i>		-----
3. <i>mors</i>		-----
		2. le fait de se déterminer XIV ^e s. <i>d'après « se résoudre »</i>
		3. la décision prise 1480 <i>métonymie à partir du sens 2</i>
		4. action de trouver la solution d'un problème 1532 <i>abstraction d'après le sens 1</i>
		5. procédé harmonique (musique) 1721 <i>emprunt à « risoluzione » (it.)</i>

14 Conformément à usage dans le chapitre précédent, nous utilisons les italiques et les guillemets pour représenter le signifiant.

« <i>Universitas</i> »	→	« <i>Université</i> »
1. <i>summa rerum universarum</i>		-----
2. <i>totalitas</i>	→	2. <i>totalité</i> <i>emprunt 1295 Disparu</i>
3. <i>collegium magistrorum et studentium</i>	→	1. <i>corps des maîtres</i> <i>emprunt 1218</i>

« <i>Impotens</i> »	→	« <i>Impotent</i> »
1. <i>sine viribus</i>	→	1. <i>qui ne peut se mouvoir</i> <i>emprunt 1270</i>
2. <i>sine opibus</i>		-----
3. <i>effrenatus</i>		-----

« <i>Natio</i> »	→	« <i>Nation</i> »
1. <i>actio nascendi</i>	→	2. <i>naissance</i> <i>emprunt 1165 Disparu</i>
2. <i>gens</i>	→	3. <i>communauté d'origine, de langue, de culture</i> <i>emprunt 1175</i>
3. <i>familia</i>	→	4. <i>famille, lignée</i> <i>emprunt XIII^e s. Disparu</i>
4. <i>gentiles pagani</i>	→	1. <i>païens</i> <i>emprunt 1120 Disparu</i>

« <i>Potentia</i> »	→	« <i>Potence</i> »
1. <i>potestas</i>	→	1. <i>pouvoir</i> <i>emprunt 1120 (emploi marginal) Disparu</i>
2. <i>vis (medicaminis)</i>		-----
3. <i>baculus</i>	→	2. <i>béquille</i> <i>emprunt 1170</i>
		3. <i>pièce d'appui constituée par un montant vertical et une traverse placée en équerre</i> <i>généralisation XIV^e s. du sens 2</i>
		4. <i>gibet</i> <i>métonymie XV^e s. à partir du sens 3</i>

7.3 Conclusion

Notre analyse a confirmé l'hypothèse de départ qui postulait que les lexèmes polysémiques dans la langue source ne sont d'habitude introduits dans la langue emprunteuse qu'avec une seule acception. Il n'est pas exclu que cette acception soit celle qui s'est développée dans la langue source le

plus tard, issue d'une métaphore, métonymie, concrétisation, etc. du sens primitif du lexème (cf. *nation, université*).

La deuxième question que nous nous sommes posée au début de notre analyse était celle de savoir si les emprunts, quant à l'évolution de leur sens au sein de la LE, se distinguent des lexèmes autochtones ou non. Nous croyons qu'il faut répondre affirmativement à cette question. Pour peu que les deux langues restent toujours en contact, le lexème emprunté a une grande chance de se doter des autres acceptions qu'a le lexème polysémique dans la LS (cf. *nation, discrétion, généralité, etc.*). Dans une société bilingue, le lien entre l'emprunt et le lexème source n'est jamais brisé, ce qui permet au locuteur d'opérer facilement des modifications de sens par la voie du calque sémantique. Toutefois, nous avons été amenés à constater que la majorité des emprunts de notre corpus ne sont jamais arrivés à recevoir toutes les acceptions d'un lexème source polysémique. Soit l'emprunt a gardé son sens primitif sans évolution quelconque (*impotent*), soit certaines acceptions acquises ont vieilles ou disparues (cf. *nation, université, etc.*).

Quoique l'évolution sémantique d'un emprunt soit en partie conditionnée par son lien avec le lexème source, une fois intégré dans la LE, l'emprunt est exposé aux mêmes tensions linguistiques et extralinguistiques que n'importe quel autre mot de la couche héréditaire. Par conséquent, son sens subit de nombreuses modifications qui sont dues aux facteurs propres à la LE (cf. *convertible, résolution, etc.*). L'emprunt peut ainsi développer une polysémie indépendamment du lexème source : rappelons le cas de *potence* dont les acceptions polysémiques françaises se fondent sur la notion « pièce d'appui constituée par un montant vertical et une traverse placée en équerre ». Le lien entre *potentia* « pouvoir » et *potence* « gibet » n'est perceptible que pour un étymologiste avisé.

Les emprunts sont alors des mots à « double facette ». Ils font partie intégrante du système linguistique de la langue emprunteuse avec toutes les virtualités que cela implique, tout en continuant à maintenir des relations avec leurs lexèmes sources.

Nous venons de terminer l'analyse des modifications observables sur les différents plans linguistiques (phonologique, morphologique et sémantique) et concernant soit l'élément emprunté, soit les structures de la LE.

Dans le chapitre suivant, nous nous intéresserons aux mécanismes d'introduction des emprunts au latin dans la langue française. Cette étude, qui prend en compte la personne de l'emprunteur ainsi que les conditions précises de l'emprunt, s'inscrit dans le cadre de l'analyse linguistique de l'emprunt lexical. Elle nous permettra de confirmer certaines hypothèses que nous avons formulées au cours de nos analyses précédentes.